

MOTION

Auteur PLR, par Jasmine Ballay (suppl.)
Objet Un Etat qui s'engage pour l'égalité salariale entre hommes et femmes
Date 12.05.2016
Numéro 1.0176

En mai 2010, le Grand Conseil acceptait un postulat du Groupe PLR demandant que l'Etat montre l'exemple en matière d'égalité au travers de la certification Equal-salary, postulat dont on attend toujours des nouvelles de sa mise en œuvre.

Or en 2015, la Confédération éditait un rapport démontrant que 40% des inégalités salariales ne pouvait s'expliquer par des critères objectifs, mais par le fait de rémunérer moins bien les femmes. On ne peut tolérer cette pratique et encore moins si elle se pratique dans des entreprises percevant des aides publiques.

Les changements de mentalité étant lents à venir, le Groupe PLR demande au canton du Valais de s'engager plus fortement en faveur de l'égalité salariale.

Conclusion

La loi sur les subventions sera modifiée en ajoutant comme critère d'octroi le respect de l'égalité salariale entre hommes et femmes. Ce point sera également contrôlé lors de l'évaluation périodique des subventions accordées par le canton. C'est ainsi un signal fort qui sera donné par l'ensemble des partenaires publics cantonaux.